

LE TEXTE ARGUMENTATIF

Écrire un texte argumentatif consiste à défendre un point de vue en réponse à une question d'intérêt philosophique ou scientifique. Ce point de vue (la thèse ou l'idée principale) s'appuie sur des idées directrices et des arguments susceptibles d'emporter l'adhésion rationnelle des lecteurs.

Plusieurs formes de textes ont un caractère argumentatif. Par exemple, un essai populaire, un éditorial ou une lettre d'opinion sont des textes qui comportent une argumentation pour ou contre quelque chose. Alors, comment le texte argumentatif de type scolaire se distingue-t-il de ces autres formes de textes d'opinion ? Il se différencie de deux manières : par le type de questions qu'il soulève et la nature des arguments utilisés.

Le texte argumentatif de type scolaire traite de questions ayant un certain intérêt philosophique ou scientifique. Il aborde ces questions de manière rationnelle, c'est-à-dire en présentant des arguments de façon logique et en s'appuyant sur une information vérifiée, sérieuse et complète. On y examine les objections qu'on pourrait apporter au point de vue qui y est défendu, et l'on répond à chacune d'elles. Le texte argumentatif de type scolaire obéit donc à des normes plus rigoureuses que le texte d'opinion commun. Dans ce chapitre en ligne, c'est de ce type de texte argumentatif que nous parlerons quand nous utiliserons l'expression « texte argumentatif ».

Les composantes du texte argumentatif

On peut examiner les caractéristiques du texte argumentatif à partir d'un schéma comme celui qui est présenté au chapitre 6, à la page 113 (*Savoir plus*, 2^e éd.). Ce dernier reprend une partie du canevas d'un texte argumentatif, reproduit ci-après. Les principaux éléments que comporte un texte argumentatif y sont énumérés.

Vous présentez le sujet en introduction et précisez la problématique à laquelle il appartient. Au début et tout au long du développement, vous amenez l'information qui permet d'aborder les différents aspects du sujet. Les idées directrices et les arguments doivent soit être évidents, soit reposer sur d'autres arguments ou une source quelconque (un fait, une statistique, un concept, une autorité, etc.).

Nous avons déjà parlé de l'argumentation au chapitre 6. De plus, il est possible de représenter sa structure sous la forme d'une pyramide (voir *La lecture analytique*, chapitre 3). La thèse, ou idée principale, fait l'objet d'une annonce dans le premier paragraphe : c'est la prise de position ou l'hypothèse, selon la manière plus ou moins catégorique dont elle est amenée. Elle est réaffirmée en conclusion comme couronnement d'une démonstration qui a eu lieu dans le développement.

Le cœur du texte argumentatif est le développement, où les idées directrices, qui s'appuient sur divers arguments, viennent soutenir la thèse, ensemble ou séparément.

Si l'on représentait le contenu complet d'un texte argumentatif, on obtiendrait le canevas suivant ; ici le texte dont le plan est illustré comporterait trois idées directrices.

Canevas d'un texte argumentatif

INTRODUCTION

Paragraphe 1 Présentation du sujet, du problème et de la question abordés

DÉVELOPPEMENT

Paragraphe 2 Affirmation et explication de l'idée principale sous forme de prise de position ou d'hypothèse

Paragraphe 3 Première idée directrice

- Argument 1.1
- Argument 1.2

Paragraphe 4 Deuxième idée directrice

- Argument 2.1
- Argument 2.2

Paragraphe 5 Troisième idée directrice

- Argument 3.1
- Argument 3.2

CONCLUSION

Paragraphe 6 Rappel de la problématique liée à l'idée principale et aux idées directrices (résumé)

Relance: élargissement de la problématique

La solidité d'une argumentation telle que nous la présentons dépend, bien entendu, de la qualité du développement du sujet autant que de la force des arguments et des liens logiques établis entre eux (voir L'argumentation, chapitre 6).

Exemple d'un texte argumentatif

Un nouvel « État néolibéral » ?

Il ne saurait faire de doute que notre époque est porteuse d'un certain nombre de changements qui nous obligent à procéder à des évaluations critiques de nos grilles d'analyse théorique et des concepts qui les accompagnent. De fait, la réalité de ce début de millénaire contraste avec le monde tel qu'il existait il y a 35 ans (au début des années 1970). Toutefois, la question suivante se pose : jusqu'à quel point doit-on toujours produire des outils conceptuels inédits et originaux pour scruter et analyser la réalité ? Avant de procéder à cette étape d'innovation, il nous semble important de bien s'entendre sur la nature et la portée des changements en cours.

Des années 1970 à aujourd'hui nous aurions assisté, selon certains auteurs, à l'émergence d'une nouvelle régulation étatique et à une nouvelle figure étatique. À la régulation keynésienne de l'État bien-être (*Welfare State*) aurait succédé une régulation néolibérale entraînant avec elle une nouvelle figure étatique qui aurait pour nom l'« État modeste » (Crozier, 1991) ou l'« État néolibéral » (Bourque, Duchastel et Pineault, 1999).

L'objet du présent texte est de tenter de recentrer la problématique de la relation entre deux concepts importants: l'État et le néolibéralisme. Après avoir défini ce à quoi correspond l'État, nous rappellerons le rôle tantôt central, tantôt distant que joue l'État dans la régulation économique et sociale depuis le début du xx^e siècle. Dans une deuxième partie, nous examinerons à quoi correspond le néolibéralisme. Loin de correspondre à une théorie ou à une doctrine économique, il s'agit tout au plus d'un corpus idéologique à caractère rétrolibéral. Dans une dernière partie, nous scruterons la portée des changements en cours en matière d'interventionnisme étatique. Nous serons dès lors en mesure de rassembler la totalité des éléments qui nous permettront de conclure qu'à la faveur des changements qui s'opèrent au sein

de l'État, depuis les 35 dernières années, nous n'assistons pas à l'émergence d'une nouvelle figure étatique qui aurait pour nom l'État néolibéral.

1.0 Sur le concept d'État

S'il est un concept qui vient rarement seul dans la littérature scientifique, c'est bien celui de l'État. Les spécialistes de la science politique et de la philosophie politique ont plutôt tendance à associer ce concept à un autre: la cité-État, l'État-empire, l'État moderne, l'État-nation, l'État-gendarme, l'État bourgeois, l'État libéral, l'État-providence, l'État bien-être (le *Welfare State*), l'État interventionniste, l'État de droit et nous en passons¹.

À ce moment-ci, une question toute simple se pose: à quoi peut bien correspondre le concept d'État?

Il ne saurait faire de doute que le terme État² recouvre des réalités sociales et politiques diverses. Toutefois, en science politique, on semble s'entendre pour avancer que derrière l'État existent les trois éléments suivants: un territoire (délimité par des frontières) habité par une population sur laquelle s'exerce l'autorité d'un pouvoir politique juridiquement organisé, c'est-à-dire une organisation juridico-politique. Concrètement, l'État s'incarne à travers un ensemble d'institutions dotées du pouvoir de contraindre qui s'exerce sur une population vivant dans un territoire donné. Le pouvoir politique est réputé détenir, dans les limites de son territoire, le monopole de la violence légitime et le monopole de l'élaboration des règles, qu'il exerce par l'intermédiaire de la puissance publique. L'État correspond à un pouvoir souverain et, à ce titre, il est l'institution organisationnelle de la société.

1.1 Sur les classifications des formes d'État

Les classifications des formes de l'État sont nombreuses, mais elles ont tendance à s'articuler autour de deux critères: la répartition des rôles entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif (dans un régime parlementaire le pouvoir exécutif se maintient en place parce qu'il est soutenu par le pouvoir législatif; dans un régime présidentiel, le pouvoir exécutif est indépendant du pouvoir législatif), et la répartition du pouvoir entre différents ordres de gouvernement (l'État unitaire, l'État fédéral et l'État confédéral).

À ces classifications fondées sur la répartition des rôles et des pouvoirs, on peut ajouter une classification selon le type d'intervention de l'État dans la vie économique et sociale. Au début du xx^e siècle, l'État était d'une taille relativement « modeste ». Ce sera dans la foulée de la dépression des années 1930 que certains gouvernements des pays d'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord mettront de l'avant des politiques interventionnistes en vue de relancer l'activité économique. À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, on assistera à la mise en place d'un modèle de développement mettant en jeu l'interventionnisme étatique.

Le modèle de l'après Deuxième Guerre mondiale était organisé autour de trois grands axes:

1. D'abord, pour compenser les pertes de revenus (ou d'autres moyens de subsistance), certains gouvernements ont mis en place des programmes d'allocations et de prestations sociales.
2. Ensuite, certaines entreprises stratégiques ont été nationalisées.

1. Pour se donner une petite idée du nombre de couples qu'on peut former avec ce petit concept de quatre lettres, vous pouvez consulter les livres suivants: Bergeron (1990); Châtelet, Duhamel et Pisier (1982); Ozer (1998) et Spector (1997).

2. Voir à ce sujet l'entrée du mot « État » in REY, Alain, dir., *Le Robert: Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 1993, p. 736-737.

3. Enfin, certains gouvernements occidentaux ont décidé de mener une politique macroéconomique visant à atteindre le plein-emploi, la stabilité des prix et l'équilibre de la balance des paiements.

De plus, dans le cadre de ce modèle de développement, l'État a accru son aide aux secteurs de l'éducation et de la santé.

Au milieu des années 1970 et surtout durant les années 1980 et 1990, les gouvernements se sont mis à adopter des politiques conçues pour réduire la portée de l'intervention de l'État dans le développement économique, social et culturel. Un désengagement s'est opéré dans plusieurs secteurs de l'activité étatique. Ce désengagement a été associé à un virage néolibéral. Mais de quoi est-il question au juste quand on parle du néolibéralisme ?

2.0 Sur le néolibéralisme

Manifestement, le néolibéralisme domine le paysage idéologique depuis plusieurs années déjà. Cette expression, qui est largement utilisée, présente un contenu qui n'est pas toujours très précis. Au sujet du néolibéralisme, Gilles Dostaler écrit : « Le néolibéralisme est [...] plus facile à décrire comme un ensemble de politiques mises en œuvre depuis une vingtaine d'années que comme un corps théorique unifié. Ses partisans prônent un laisser-faire radical, le désengagement de l'État par rapport à l'économie, la déréglementation et la privatisation des activités économiques et financières, l'affaiblissement des systèmes de protection sociale, une plus grande flexibilité des marchés, en particulier du marché du travail. Ils sont évidemment des partisans résolus du libre-échange, et en particulier de la libre circulation des capitaux. Autre mot à la mode, celui de "mondialisation" est étroitement associé au néolibéralisme » (Dostaler, 1998, p 11).

À cette description synthétique assez précise on peut ajouter que le credo du néolibéralisme se résume à quatre points essentiels :

1. Chaque individu est responsable de son sort.
2. L'être humain est un homo œconomicus. Il fonctionne selon une logique utilitariste et agit en fonction de son intérêt personnel.
3. Le marché est un « régulateur spontané ». À ce titre, il implique la liberté la plus totale pour tous.
4. Le monde est un vaste marché où doit primer la concurrence.

C'est dans le contexte du ralentissement de la croissance économique et de la hausse simultanée des taux d'inflation et de chômage, à partir de la fin des années 1960, que se déclenche l'offensive néolibérale. Les dirigeants politiques occidentaux se convertissent aux thèses de Friedman et font de la lutte à l'inflation (devant la lutte au chômage) leur priorité. La campagne de lutte aux déficits budgétaires (déficits imputables selon les néolibéraux aux politiques keynésiennes elles-mêmes) entraîne des coupures importantes et massives dans les dépenses gouvernementales. La sécurité du revenu et l'assurance-chômage seront considérées comme des mesures qui entraînent une hausse du chômage. Elle feront l'objet d'une dramatique remise en cause. Le mouvement syndical se fera imposer différentes mesures dites de « flexibilité du marché du travail ». S'ajoutent à cette panoplie de mesures antisociales divers projets de privatisation et de déréglementation qui seront adoptés par plusieurs gouvernements. En dernier lieu, petit à petit, l'idée d'une libre circulation des capitaux à l'échelle mondiale s'imposera comme la norme du commerce international.

2.1 Le néolibéralisme et l'État bien-être (*Welfare State*)

Ainsi, l'idéologie néolibérale, à l'instar de la vision libérale classique du XVIII^e siècle, met de l'avant l'idée de l'efficacité absolue du marché et du caractère naturel des lois économiques. Cette idéologie soutient le jugement selon lequel la liberté économique est le fondement de la liberté politique et, sur cette base, elle condamne toute tentative d'immixtion de l'État.

Le néolibéralisme est à la fois une idéologie, une vision du monde, un ensemble de politiques et une collection de théories qui ne sont pas nécessairement cohérentes les unes avec les autres. Plus concrètement, l'expression désigne la remise en question et le démantèlement de l'État bien-être, qui se sont structurés à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale et se sont consolidés durant ce qu'on a appelé les Trente glorieuses.

2.2 Le programme néolibéral de désengagement de l'État

Depuis la deuxième moitié des années 1970, le programme néolibéral de désengagement de l'État tourne autour de quatre principaux éléments :

1. La diminution du fardeau fiscal;
2. L'élimination des obstacles à la rentabilité des entreprises;
3. Les privatisations d'entreprises publiques;
4. Le démantèlement des programmes sociaux.

Avant d'envisager le néolibéralisme en tant que forme ou figure étatique, il importe de saisir qu'il s'agit d'abord et avant tout d'un courant idéologique. Courant idéologique qui sert de justification aux groupes dominants et dirigeants dans leur entreprise de remise en question de certaines mesures associées à l'État bien-être et de demande de retrait de l'État de certaines activités économiques. Or, ce courant idéologique met de l'avant un projet politique qui s'inscrit principalement en faux contre certaines thèses apparentées au keynésianisme. Comme le souligne Dostaler : « Dans sa forme extrême, le programme politique néolibéral est inapplicable. C'est une nouvelle utopie. Mais les effets d'une application même modérée sont potentiellement catastrophiques » (p. 34-35).

Le néolibéralisme correspond à une manière de voir les articulations entre le politique, l'économique, le social et le culturel. Le marché est désormais conçu comme un mécanisme naturel qui, laissé à lui-même, engendre spontanément équilibre et croissance. Les interventions des pouvoirs publics ne peuvent que perturber cet ordre. Le néolibéralisme se caractérise par une soumission de l'État aux réalités économiques à qui l'on accorde une véritable autonomie.

Comment ce programme idéologique est-il parvenu à modifier la régulation et l'État ?

3.0 La régulation néolibérale

La régulation correspond à un ensemble d'idées, d'institutions et de politiques qui déterminent comment une société se gouverne à un moment donné. En ce sens, l'ensemble de ces éléments correspond à un régime de régulation qui, dans l'histoire, a pu prendre tantôt la forme concurrentielle (la période du capitalisme libéral du XIX^e au début du XX^e siècle), tantôt la forme monopoliste (durant les Trente glorieuses) et aujourd'hui la forme néolibérale (depuis la deuxième moitié des années 1970).

Depuis les 35 dernières années, le devenir des régimes de régulation des pays « développés » a très fortement subi l'influence de l'idéologie néolibérale. De fait, à partir des années 1970 et 1980, un mouvement néolibéral s'est implanté aux quatre coins de la planète. Les fondements idéologiques et institutionnels de l'État bien-être ont été fortement attaqués. Les promoteurs de

cette idéologie rétrolibérale souhaitent fortement la déréglementation et le retrait de l'État. Dans les faits, cependant, la régulation néolibérale nécessite toujours diverses interventions économiques et sociales de la part de l'État.

L'idéologie néolibérale a eu un rôle corrosif pour l'État en ce qui concerne surtout la primauté et la souveraineté du Parlement. La mise en forme de cette idéologie a eu des conséquences très importantes dans les rapports entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Toutefois, rappelons-le, elle n'a pas eu pour effet de faire disparaître complètement et totalement l'État ou l'État bien-être.

3.1 Les changements en cours

Si un bouleversement incluant l'État est présentement en cours, c'est plutôt le suivant : l'autonomie des États-nations s'est trouvée grandement compromise par l'interdépendance qui se noue au sein d'une économie globalisée. Officiellement, la souveraineté des États n'est pas remise en question mais, dans les faits, les gouvernements subissent chaque jour davantage une érosion de leur autorité due, entre autres, à la porosité des frontières et à la négociation de traités de libre-échange. Les pressions que subissent les gouvernements nationaux à l'ère du néolibéralisme proviennent principalement de la mondialisation (globalisation).

Selon nous, dans la présente conjoncture, il ne saurait faire de doute que l'interventionnisme étatique est fortement contesté par les idéologues néolibéraux. Cependant, un autre aspect mérite aussi d'être mentionné : l'État perd du terrain dans l'exercice de sa souveraineté. Malgré tout, la fonction de régulation qui incombe à l'État le conduit toujours à prendre en charge les problèmes que le jeu normal des mécanismes sociaux ne parvient pas à résoudre. L'État est encore amené à exercer des fonctions de régulation économique et à exercer des fonctions de régulation sociale. Il nous semble que la dynamique d'évolution du capitalisme va continuer à multiplier les tensions et à engendrer des crises de tous ordres. Ce sera encore à l'État d'apaiser les tensions durant ces périodes de crise. Il sera toujours chargé de prendre en charge diverses mesures de développement économique, social et culturel susceptibles de préserver la cohésion sociale.

Conclusion

C'est au nom de l'idéologie néolibérale que de nombreux changements sont présentement en cours. Il importe toutefois de souligner que si ces changements influent sur l'État, nous sommes encore loin d'une nouvelle figure étatique qui aurait pour nom l'État néolibéral conçu comme une soumission complète à la logique antisociale de cette idéologie. Disons-le, aucun des gouvernements des pays européens ou nord-américains n'a été en mesure de démanteler complètement l'État bien-être.

Il nous semble que c'est davantage du côté de l'exercice de la souveraineté qu'il faut situer et examiner la portée et l'étendue des modifications en cours au sein de l'État.

Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un nouveau type d'État qui serait en train de voir le jour. Il s'agit plutôt d'une mise à l'épreuve de la souveraineté de l'État. Cette mise à l'épreuve a été amorcée par les dépositaires du pouvoir politique (les détenteurs du pouvoir exécutif) pour qui l'heure est venue d'entreprendre un processus de retrait de l'État au profit du marché. L'État-nation, en tant que pouvoir souverain, renonce (à l'initiative des membres du pouvoir exécutif) à l'exercice de certaines prérogatives au profit des forces du marché et des organisations internationales qui agissent en tant que « Conseil d'administration » de leurs intérêts.

Il est certes tentant d'avancer qu'au cours des dernières décennies l'État, au sein des pays capitalistes avancés, se serait considérablement modifié et qu'il n'occupe plus le même rôle aujourd'hui qu'il y a 30, 40 ou 50 ans. Toutefois, il nous semble, au contraire, que malgré les changements en cours, le rôle que l'État occupe aujourd'hui est le même qu'au sortir de la Deuxième Guerre mondiale. Pour l'essentiel, son rôle consiste à préserver l'ordre d'une société hiérarchisée et profondément inégalitaire. Ce qui aujourd'hui fait contraste avec les années

d'après-guerre (jusqu'aux années 1970), c'est que, durant les Trente glorieuses, il y a eu une poussée populaire qui s'est traduite par des réformes et des concessions que l'État a été obligé de faire. Néanmoins, avec l'arrivée de la crise du début des années 1970 et la montée des forces sociales inspirées par l'idéologie néolibérale, nous avons assisté à une offensive antisociale visant à retirer un certain nombre de concessions obtenues durant les Trente glorieuses.

Il ne saurait faire de doute que l'étude des transformations de l'État touche trois ordres de considérations: d'abord celui du rapport de l'État à lui-même (sa hiérarchie, sa structure et son fonctionnement); ensuite, celui de son rapport à la société (son rapport au développement économique et social); et, finalement, son rapport aux autres États et au marché mondial. Pour l'instant, ces trois ordres de considérations présentent des modifications importantes. Dans un premier temps, il nous semble que le pouvoir exécutif usurpe, amenuise et dilue les pouvoirs législatif et judiciaire. Dans un deuxième temps, la tendance en matière de développement économique et social voit nettement triompher le point de vue selon lequel le rapport au marché et à l'économie doit l'emporter sur le développement social. Finalement, l'État-nation voit peu à peu sa souveraineté s'effacer au profit d'instances internationales extraparlimentaires et extra-juridiques.

Nous aurons à poursuivre la réflexion afin de voir jusqu'à quel point ces modifications se tiennent et forment une unité distincte qui mérite une appellation conceptuelle précise.

Bibliographie

BANQUE MONDIALE, *L'État dans un monde en mutation: Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, Banque mondiale, 1997, 290 p.

BERGERON, Gérard, *Petit traité de l'État*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990, 263 p., coll. « La politique éclatée ».

BOURQUE, Gilles, Jules DUCHASTEL et Éric PINEAULT, « L'incorporation de la citoyenneté », *Sociologies et sociétés*, vol. 31, n° 2, aut. 1999, p. 41-64.

CHÂTELET, François, Olivier DUHAMEL et Évelyne PISIER, *Histoire des idées politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, 326 p., coll. « Mementos thémis ».

CHAZEL, F. et J. COMMAILLE, dir., *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, L.G.D.J., 1991, 426 p., coll. « Droit et société ».

CROZIER, Michel, *État modeste, État moderne: Stratégies pour un autre changement*, Paris, Éditions du seuil, 1991, 310 p., coll. « Essais ».

DOSTALER, Gilles, « De la domination de l'économie au néolibéralisme », *Possibles*, vol. 24, nos 2-3, print.-été 2000, p. 13-26.

DOSTALER, Gilles, *Le libéralisme de Hayek*, Paris, La Découverte, 2001, p. 122, coll. « Repères ».

DOSTALER, Gilles, *Néolibéralisme, keynésianisme et traditions libérales*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1998, 38 p., coll. « Cahiers d'épistémologie », n° 9803.

OZER, Atila, *L'État*, Paris, GF Flammarion, 1998, 256 p., coll. « Corpus ».

SPECTOR, Céline, *Le pouvoir*, Paris, GF Flammarion, 1997, 238 p., coll. « Corpus ».

ST-ONGE, Jean-Claude, *L'imposture néolibérale: Marché, liberté et justice sociale*, Montréal, Écosociété, 2000, 202 p.

THÉRET, Bruno, *Régimes économiques de l'ordre politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, 319 p., coll. « Économie en liberté ».

Les pièges à éviter

L'intérêt du texte argumentatif est évidemment sa fonction de démonstration. Cependant, un texte argumentatif perd toute utilité s'il ne mène pas à une conclusion ou si son argumentation est faible. La première difficulté que vous éprouverez quand vous devrez produire un texte argumentatif — outre la nécessité de constituer une base d'information fiable — consistera à construire une argumentation logique. Vous pouvez consulter le chapitre 6 pour approfondir le sujet, en particulier la section L'argumentation. Néanmoins, nous soulignerons ici les principaux pièges à éviter.

- L'argumentation est incomplète.

L'idée principale doit reposer sur une combinaison complète d'idées directrices, et chaque idée directrice doit elle-même être suffisamment argumentée. Autrement dit, il faut que les arguments soulevés, pris individuellement ou tous ensemble, soient assez solides pour soutenir les idées directrices et que celles-ci soient assez fortes pour soutenir à leur tour la conclusion logique, c'est-à-dire l'idée principale.

- L'argumentation est insatisfaisante.

Les arguments doivent être évidents ou appuyés sur une base solide: soit sur une argumentation précise, soit sur une source qui fait autorité. Il faut que les arguments ne constituent pas seulement « de bonnes raisons de croire que... », mais « des raisons suffisantes de croire que... ». La même chose peut être dite en ce qui concerne le rapport qu'entretiennent les idées directrices et l'idée principale.

- Les objections les plus évidentes ne sont pas discutées.

C'est un problème très fréquent. Il ne suffit pas de considérer les arguments favorables à une thèse, il faut aussi examiner avec soin les arguments défavorables (les objections) — ou, si vous préférez: il faut non seulement considérer la thèse mais aussi l'antithèse. En effet, les objections qui pourraient être soulevées pour attaquer les arguments, les idées directrices ou même l'idée principale, peuvent enlever toute force à votre argumentation. Vous devez donc être en mesure de répondre à l'avance aux objections les plus évidentes de manière à dresser une « barrière de protection » autour de votre argumentation.

- La structure de l'argumentation est confuse.

Il ne suffit pas qu'une argumentation soit solide pour vous, il faut encore qu'elle soit claire pour vos lecteurs. Si votre argumentation comporte des sous-entendus ou est présentée de manière désordonnée, alors vos lecteurs la trouveront incompréhensible ou trop compliquée, simplement parce qu'elle aura été mal structurée.

- La thèse est évidente ou sans intérêt.

Finalement, vous devez éviter d'enfoncer des portes ouvertes! Le sujet et l'argumentation peuvent être intéressants, mais si la conclusion est évidente pour tout le monde ou presque, on se demandera pourquoi faire tant de frais pour si peu. Bref, l'idée principale doit porter sur un sujet intéressant et prêter à controverse d'une manière ou d'une autre.

Marche à suivre

1. Documentez-vous suffisamment sur le sujet dont vous voulez traiter.
2. Faites une lecture active (voir le chapitre 3) des documents que vous aurez retenus, en prenant soin de noter les éléments que vous voulez conserver pour votre propre texte.
3. Établissez un plan d'argumentation et un schéma pyramidal de votre développement.

4. Préparez un plan de rédaction (voir le chapitre 6 de *Savoir plus*, 2^e éd. et le canevas d'un texte argumentatif présenté ci-dessus).
5. Rédigez votre texte (voir le chapitre 6).
6. Vérifiez que l'information donnée est suffisante, et assurez-vous de la force de chaque argument et idée directrice. Soignez particulièrement la formulation des idées directrices et de l'idée principale.
7. Révissez votre texte (voir le chapitre 6).

Exercice

1. Rédigez le plan de rédaction et la pyramide d'idées correspondante d'un texte argumentatif que vous pourriez écrire.
2. Soumettez le plan et la pyramide à un professeur avant de procéder à la rédaction. Notez ses conseils. Quels sont les défauts? Comment pourriez-vous les éviter à l'avenir?

Complément à l'ouvrage *Savoir plus*, 2^e éd.
© 2006, Les Éditions de la Chenelière inc.